**CAVALIER PROPRIETAIRE MINEUR**

**AVENANT AU CONTRAT DE PENSION**

Je soussigné ………………………………………….- parent ou tuteur légal – et propriétaire de l’équidé…………………………………………….. , N°SIRE : …………………………………………….., informe le Haras de la Gire que j’autorise mon enfant mineur ………………………………………………………………….. à monter seul sans surveillance ou encadrement par l’établissement équestre,

* dans les installations du Haras de la Gire
* en extérieur

Il est cependant strictement interdit à mon enfant de pratiquer le saut d’obstacle seul et en dehors des heures d’enseignement dispensées par le Haras de la Gire.

J’atteste avoir été informé par le dirigeant de l’établissement équestre sur :

* Les dangers encourus par l’enfant, écart, coup de pied, chute, collision, mauvaise rencontre… lors de la pratique de l’équitation en dehors de tout encadrement.
* Les consignes de sécurité à faire strictement respecter à mon enfant (port du casque NF EN 1384, sortie en extérieur à deux avec téléphone portable et numéros des secours connus)

J’atteste que l’enfant est couvert par une assurance en individuelle par la licence fédérale – ou autre assurance en individuelle accident – et en responsabilité civile. Je reconnais être le gardien de l’équidé dès lors qu’il est sous contrôle de l’enfant dont je suis responsable au titre de l’article 1384 alinéa 1 du code civil.

Je reconnais que cette activité ne relève pas de la responsabilité de l’établissement équestre car elle sort du champ contractuel de la garde de l’équidé et de l’encadrement de l’enfant.

Le parent ou le tuteur équestre Le Haras de la Gire